ABC HOME TRAVAUX
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 8 rue de la Cornée
70210 ANCHENONCOURT ET CHAZEL
RCS VESOUL 981 345 689

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 09 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 09 décembre,
A 19 heures,

Monsieur David-Christophe BOHEME,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société ABC HOME TRAVAUX,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 8 rue de la Cornée, 70210 ANCHENONCOURT ET CHAZEL au **9 rue de la Cornée, 70210 ANCHENONCOURT ET CHAZEL** *à compter de ce jour* et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : ***9 rue de la Cornée, 70210 ANCHENONCOURT ET CHAZEL.*** *»*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
M. David-Christophe BOHEME

Signé par David-Christophe BOHEME
Le 09/12/24
ID: tx_DxL36oqa1yb5
Signed with
Universign